

Massongex: 55 % des ménages trient leurs déchets alimentaires

La ligne de train du Tonkin nous conduit dans la commune valaisanne de Massongex, qui a passé le cap des 1800 habitants, le hameau de Daviaz inclus. Situé sur les berges du Rhône, le village est dynamique: commerces, restaurants, garderie, UAPE et vingt sociétés locales. En 2017, la commune a participé à un projet pilote de collecte des déchets alimentaires.

L'exécutif de la commune compte sept conseillers, dont M. Tristan Jordan, responsable du dicastère «Bourgeoisie, Travaux publics, Agriculture» depuis deux ans, marqués par l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2018.

Réorganisation et pragmatisme

La déchèterie propose de nombreuses possibilités de tri. Vu l'augmentation des visites et des tonnages, une rénovation est à l'étude. La déchèterie est ouverte les après-midis du mercredi et du samedi, et les soirs du mardi et du jeudi en été en raison de la production de déchets de jardin. La surveillance est assurée par convention par un employé de la commune voisine de Vérossaz. Pour les grandes quantités de végétaux, les habitants se rendent chez Retripa, qui facture ou crédite les livraisons des privés chaque mois à la commune. Les entreprises peuvent continuer à utiliser le porte-à-porte pour leurs ordures

ménagères, en achetant des sacs taxés ou des colliers de serrage (voir illustration). La quantité d'ordures ménagères transportées par le prestataire privé a diminué de 50 %. Les frais n'ayant pas baissé dans les mêmes proportions, les conditions-cadres du contrat de logistique initialement basées sur le tonnage ont fait l'objet d'une renégociation en forfait. Un appel d'offres pour tout le district de Saint-Maurice est en réflexion.

Collecte des déchets alimentaires

Pendant une année, les ménages de Massongex ont testé le système de collecte des déchets alimentaires proposés par GastroV ert. Plus de la moitié des ménages l'ont apprécié, ce qui a encouragé la commune à le conserver, d'autant plus que les coûts de transport et de traitement ont diminué, même s'ils restent supérieurs à ceux des ordures ménagères. Le système a plusieurs avantages. Ainsi, les conteneurs



Le camion officiel n'étant pas équipé pour peser les déchets, M. Jordan a proposé cette solution aux entreprises: une fois leur conteneur de 800 l plein, elles le ferment avec une ligature achetée 40 fr. à la commune.

sont accessibles à toute heure et s'ouvrent à l'aide d'une carte individualisée, ce qui limite les risques d'abus. Le taux de remplissage est suivi à distance par le comptage des ouvertures, ce qui permet de s'affranchir des contraintes liées à l'emploi de balances. Les conteneurs sales sont remplacés par des propres lors de chaque évacuation. La commune soutient également les restaurants du village pour le tri de leurs déchets alimentaires (rabais sur les levées).



La commune dispose de six points de collecte des biodéchets, répartis stratégiquement dans le village. Les sacs compostables y sont disponibles gratuitement.

Volumes et tonnages d'ordures ménagères

Au vu des délais et des priorités, Massongex a rejoint le système régional (ndlr: taxe au sac uniformisée mise en place par l'Antenne Région Valais romand, actuellement à 1,90 franc pour un sac de 35 litres). Cependant, la mise en place de la collecte des biodéchets la pénalise, car elle conduit à une diminution du poids des ordures ménagères, donc à une baisse de la rétrocession. Celle-ci – au contraire du sac facturé au volume – est calculée sur le tonnage livré à la Satom. Le sujet sera prochainement discuté avec l'Antenne. M. Jordan espère également que toutes les communes annoncent comme tels les déchets livrés non soumis à la rétrocession, par exemple ceux qui sont issus des poubelles publiques.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, auprès de **M. Tristan Jordan**, conseiller communal, www.massongex.ch